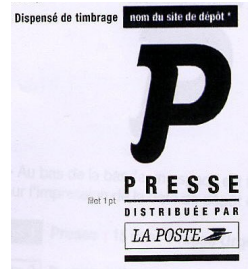




Lundi 15 octobre 2012, près de 500 agents, actifs et inactifs ont répondu à l'invitation de La CGT afin de partager la mémoire de nos industries électrique et gazière



Décembre 2012
N° 115



Patrick IVANCE

Après l'annonce d'une nouvelle imposition de 0,3 % des retraités, le Gouvernement annonce de nouvelles mesures qui vont impacter leur pouvoir d'achat : hausse de la TVA, mise en place de fiscalité écologique, etc.

Autant de projets et mesures mis en place qui vont grever de façon drastique le pouvoir d'achat déjà bien malmené de l'ensemble du monde des retraités

Dans le même temps, le gouvernement fait un cadeau aux entreprises et actionnaires à hauteur de 20 milliards sous forme de crédit d'impôts. Ce nouveau cadeau s'ajoute aux 172 milliards d'aides dont bénéficient déjà les entreprises.

La CGT retraités conteste ces choix car ils sont aux antipodes des solutions à mettre en œuvre pour sortir de la crise dont nous, retraités et salariés, ne sommes en rien responsables.

Partout en Europe, les plans d'austérité qui touchent toutes les populations dont les retraités ne sont pas épargnés, conduisent à toujours plus de récession économique à l'exemple du Portugal, de l'Espagne ou de la Grèce, voir au train de suppressions d'emplois que connaît notre pays actuellement, au nom du profit maximum.

Les journées d'action des 9 et 11 octobre, celle du 14 novembre sont à la mesure de ces enjeux et ne constituent pas, comme certains voudraient le faire croire, une réaction d'hostilité à l'égard du seul gouvernement.

La CGT entend tout simplement et principalement donner la possibilité aux salariés et aux retraités de peser sur les événements, d'être lucides sur le rôle et l'ambition des forces patronales qui redoutent toute inversion de tendance économique, sociale et politique, car le cap de la rigueur et des cadeaux fiscaux leur va comme un gant !

Ce n'est pas l'annonce d'analystes économiques qui prévoient au titre des résultats de 2012, un pactole de plus de 38 milliards d'euro de dividendes versé aux actionnaires du CAC 40, qui démentira mes propos.

Concernant notre régime spécial nous sommes confrontés au même type de mesure, en particulier avec la remise en cause du paiement trimestriel des pensions à terme à échoir.

Avec notre UFR, refusons cette remise en cause du statut national, et ce d'autant plus, au moment où les garanties sociales des retraités sont mises à l'index.

Sous couvert de crise financière et bancaire, le gouvernement veut imposer le paiement mensuel des pensions aux retraités de notre régime, alors que les véritables objectifs sont bien de remettre en cause leurs droits et de tenter de mettre tout le monde au régime général.

Imposer aux retraités un nouveau mode de paiement des pensions, comme le voulait l'ancien gouvernement, serait aller à l'encontre des attentes de ceux qui ont créé les conditions du changement politique au printemps dernier.

Décidément, le changement, c'est à nous, dans l'action la plus unitaire possible, de l'imposer maintenant !





CNIEG

Caisse Nationale
des Industries
Électriques et Gazières

Par courrier daté du 17 septembre dernier, les services du Ministère des Affaires Sociales ont saisi le Conseil d'Administration du CNIEG sur le projet de décret relatif à la mensualisation des pensions à compter du 1er avril 2013. Le message de la cour des comptes consiste, cette fois, à mettre en évidence « la rente de situation des retraités vis-à-vis des salariés sur le plan des cotisations sociales et de la fiscalisation », cette campagne permettant de passer sous silence les politiques de versement des dividendes qui ne connaissent pas la crise !

Les rentiers seraient les pensionnés !!! Pour mieux faire avaler le décret qui est un passage en force, on nous avance un système de compensation sous la forme d'un mois d'allocation décès (prestation de Sécurité Sociale) supplémentaire au secours immédiat, au décès du pensionné ou d'un invalide de 2ème et 3ème catégorie.

Cette prestation sera incluse dans l'annexe 3 pour les pensionnés (3 mois au décès) comme pour les actifs (2 mois au décès) et gérée pour les deux par la CNIEG. Pour les actifs et les invalides de 1ère catégorie, ce système nous dit-on améliore la situation car calculé sur 13 mois et à taux plein quelque soit le temps de travail. Enfin, ce système nous permettrait d'éviter un assujettissement à la CSG/CRDS (un recours a été déposé par l'URSSAF sur le secours immédiat actuel) et serait pour le moment défiscalisé. Cette allocation s'appuie à minima sur le coefficient « immédiatement supérieur au coefficient 325 » (NR 120). Ne sont plus inclus dans le décret, les tiers et bénévoles (à qui la CNIEG remboursait les frais d'obsèques) ainsi que les passés.

Il n'en reste pas moins qu'avec la mensualisation, c'est une nouvelle disposition s'intégrant dans le cadre d'une remise en cause des droits statutaires qui est instituée. Cela va, en outre, conduire à fragiliser encore un peu plus la situation des petites pensions (directes ou réversion). A quand, ensuite, le paiement

à terme échu de la pension aujourd'hui payée en début de mois ???

Paradoxalement EDF et GDF SUEZ qui englobent 90 % des salariés de l'énergie et qui surfent sur des profits records, plus de 3 milliards d'euros de bénéfices au premier semestre 2012 et depuis la privatisation rétrocèdent ainsi la quasi-totalité de ces profits aux actionnaires et qui n'en finissent plus d'imposer une politique drastique en matière de salaire et de pension.



La campagne de pétitions et de motions organisée par la CGT n'a malheureusement pas été entendue tout comme notre demande de rendez vous avec le Ministère.

Les employeurs de la branche ont pu se satisfaire du ralliement de la CFDT et de la CFTC autour des modifications statutaires envisagées. Les pensionnés apprécieront la solidarité intersyndicale !!! Les employeurs s'en tireront avec une contribution supplémentaire minimale sur l'indemnité de décès légèrement amortie par une fiscalité plus avantageuse, qui ne devrait pas conduire à une augmentation de leur cotisation au Régime Spécial. Ils devront par ailleurs tenir compte de cette prestation sur le montant de leurs engagements, ce qui n'était pas le cas avec le secours immédiat. La CGT et Force Ouvrière ont voté contre le projet de décret et la CFE/CGC s'est abstenue. Une dernière formalité reste à respecter, celle de la consultation du Conseil Supérieur de l'Énergie pour la partie concernant les actifs uniquement.

La CGT ne s'en est pas tenue là, sur ce point comme sur l'absence totale d'initiatives concrètes sur des négociations portant sur les revendications des salariés et retraités et c'est pourquoi les journées d'action du 9 et 11 octobre avec les retraités ont été déterminantes pour les discussions sociales à venir à tous les niveaux, mais sans doute insuffisantes.



Partout, sur toute la France, des manifestants se sont adressés aux élus socialistes pour solliciter leurs interventions sur plusieurs points particuliers concernant les industries électrique et gazière, comme nous l'avons fait précédemment pour les mineurs s'agissant des engagements pris par le groupe socialiste avant les élections sur le régime de protection sociale des mineurs. Après plus de quatre mois de plein exercice du pouvoir, mis à part quelques réajustements législatifs, les retraités que nous représentons sont très impatients et attendent des actes concrets qui marquent bien les changements politiques, ce d'autant qu'ils viennent d'être pris pour cibles à l'occasion de la présentation et des commentaires médiatiques du rapport de la Cour des Comptes, rapport constituant une liste de ponctions fiscales et sociales qui devraient être appliquées aux retraités, nous avons demandé :

- Le maintien du rythme trimestriel de paiement des pensions tel que le prévoit le Statut National et le retrait du projet de décret qui prévoit le passage à la mensualisation au 1^{er} avril 2013.
- La situation mutualiste qui doit permettre d'améliorer la couverture santé sans engagement de frais supplémentaires pour les salariés et retraités, ceci compte tenu des excédents financiers dégagés par la CAMIEG (Caisse d'Assurance Maladie des Industries Électriques et Gazières).
- La consolidation des Activités Sociales et de leurs modes de financement, modèles de systèmes solidaires entre les salariés et les pensionnés, modèles de conception de prestations en matière de loisirs, de vacances, de culture et de sport.
- L'obtention de la majoration des pensions (campagne double) pour les Anciens Combattants d'Afrique du Nord.

L'actualité nous prouve de plus en plus, que les pensionnés devront impérativement se syndiquer et s'organiser rapidement, pour agir ensemble avec les actifs à la sauvegarde de leurs droits existants et en obtenir de nouveaux. Nous devons toujours être plus nombreux afin de nous faire respecter et ce quelque soit le gouvernement en place ! Nous n'avons pas fini de nous battre même à la retraite...afin d'exiger des conditions de vie et de revenus tout au long de la vie, dignes du 21^e siècle !





C.h.s.m.e. franche-comté

Comité d'Histoire Sociale Mines Energie Franche-Comté

Le Comité d'Histoire Sociale Mines-Energie Franche Comté est né !

Près de 500 électriciens et gaziers réunis à l'initiative de la C.G.T. Franche Comté, dans toute leur diversité et dans le pluralisme est un moment exceptionnel qui comptera ! Il y a un an à Baume les Dames, nous décidons de réunir les conditions



pour créer un Comité d'Histoire Sociale Mines-Energie de Franche Comté, de rassembler le plus grand nombre d'agents inactifs et actifs.

Avec la pugnacité de Tous et

Toutes nous avons réussi. Le 15 octobre 2012 à Micropolis cet événement dans le contexte socio économique que nous vivons n'est pas rien.

Comment est on arrivé là ?

Les réunions des collectifs retraités et les commissions exécutives, 9 à Montbéliard et 8 à Besançon, les 10 rencontres individuelles, celles des 3 journées passées avec les « anciens » du film « ouvrier de la lumière », les articles dans notre journal des retraités, votre généreuse contribution de très nombreux documents, films et photos, ont largement contribué à ce succès. A chaque fois nous avons eu encouragements et engagements.

Notre démarche

Contacteur, écouter, rechercher, collecter, archiver, filmer, photographier... l'accueil a toujours été fraternel et riche d'échanges. Transcrire avec fidélité les témoignages à partir d'un questionnaire. Les reportages n'ont jamais été réécrits, les documents donnés, les paroles dites, n'ont jamais fait l'objet d'aucune modification.

Le Forum.

Une grande exposition composée de brochures, de documentation technologique, d'outillages, de photographies, de livres, d'objets industriels, de vêtements de travail, d'une collection de voitures miniatures EDF/GDF complétait une autre réalisée



par le Comité pour valoriser et présenter l'état des recherches en cours : le gaz à Gray, les usines à gaz de Pontarlier, Besançon, Belfort, Montbéliard, Dôle, des témoignages des Ecoles de Métiers, l'électrification rurale, la formation professionnelle, les concessions, la Régie de Labergement Ste Marie, l'histoire syndicale en Pays de Montbéliard, les luttes, la transformation des entreprises... enfin tout un ensemble permettant de montrer la force de nos métiers, leur diversité, nos engagements de citoyens à l'entreprise, de donner du sens aux gestes et métiers des Industries Electrique et Gazière en Franche Comté.





Les interventions fortes lors de la rencontre

François DUTEIL Président de l'Institut d'Histoire Sociale nationale présidait cette séance, Christophe LIME, Philippe PLOYER, Gilles CHATELAIN, Patrick IVANCE, Jean-Christophe JACOTOT, Antoine LAFOND et Alain PHILIPPE au cours de leurs interventions ont fixé les repérages permettant d'avoir une réflexion sur l'activité à venir de notre Comité juste né officiellement ce jour : **L'HISTOIRE UN COMBAT PERMANENT !**

Elle nous éclaire sur notre quotidien, nous engage sur d'autres perspectives et l'importance du travail en collectif ; c'est un savoir critique permettant de devenir ce que l'on souhaite en décidant par nous mêmes. Il en ressort que la connaissance du passé est un enjeu intellectuel et politique. « L'accélération » de la vie avec la recherche de la vitesse dans le quotidien de chacun, associé au présentisme et à l'immédiateté ne doit pas tuer le Temps ! L'histoire ne fournit pas des recettes pour l'avenir, si l'expérience d'hier ne remplace pas ce qu'il convient de construire, en revanche elle éclaire sur les enjeux du présent avec esprit critique et d'analyse, elle contribue à donner du sens aux décisions à prendre aujourd'hui pour demain.

Les Directions des entreprises présentes, ont répondu à notre initiative, sont intervenues pour saluer l'événement et mesurer l'importance de la force collective des électriciens et gaziers, celle que nous donnions à ce forum. Leur engagement nous donne à penser que nous pouvons les solliciter à l'avenir sur leur participation à l'obtention de locaux de stockage où autres initiatives, à la publication d'ouvrages valorisant notre Histoire commune.

Les échanges dans la salle ont porté sur les Ecoles de Métiers, les Activités Sociales parties intégrantes de la vie dans les entreprises, la Sécurité, etc...

La projection des deux reportages.

« En quête de Lumière » et « Ce n'est pas rien d'écouter la Lumière », documentaires réalisés par la section Audiovisuelle de la CMCAS à partir du film « Ouvrier de la Lumière » et des interviews des jeunes et des anciens ont contribué à faire de ce point d'étape un temps fort de réflexion sur l'évolution de nos entreprises ; l'embauche, les écoles de métiers, la formation professionnelle, le statut, le syndicalisme, le service public, l'avenir des entreprises, les activités sociales...

autant de thèmes pouvant nous permettre d'envisager nos travaux futurs.

Perspectives et projets de notre Comité .

De passeurs de mémoires, notre succès nous impose de devoir poursuivre cette activité, les participants nous l'ont demandé nombreux, alors que faire ?

Nos propositions

- Constituer un « réseau décentralisé » sur des sites rassembleurs à définir ensemble: Montbéliard-Belfort-Vesoul-Besançon-Gray-Pontarlier- Saint Claude- Lons le Saunier-etc...
- Définir pour l'année 2013 des rencontres localisées autour de thématiques, par exemple : les écoles de métiers, la sécurité, les mines de Ronchamp, les évolutions gaz et électricité, les activités sociales, l'accueil dans les entreprises, les conjoints d'agents, l'astreinte, les employés, les concessions, la réalisation d'autres reportages, d'autres rassemblements locaux, enfin toute proposition et réflexion à étudier ensemble.
- Construire notre Comité. Plusieurs agents souhaitent participer, nous faisons appel à Toutes et Tous quelque soient votre métier, actif, inactif, syndiqués de partout, non syndiqués pour constituer ce comité représentant l'ensemble de notre région dans toutes ses particularités.

Notre volonté étant de faire en 2014 un autre événement d'importance pour ce faire nous vous demandons de nous rejoindre au Comité.





C.h.s.m.e. **franche-comté** Comité d'Histoire Sociale Mines Énergie Franche-Comté

Comité d'Histoire Sociale Mines
Énergie Franche-Comté



Pourquoi la création d'un Comité d'Histoire ?

Depuis plusieurs décennies, tous, nous ressentons la nécessité de créer les conditions de mémorisation et de conservation de nos archives. Elles sont nombreuses : photocopies, photos, films, affiches, livres, documents professionnels, syndicaux, activités sociales, courriers, brochures, etc... Autant de témoignages montrant à quel point, gaziers, électriciens, mineurs et leurs familles sont inscrits dans l'activité technologique, culturelle, professionnelle, sociale et économique de cette région de Franche-Comté.

En créant ce Comité, nous nous invitons dans l'histoire régionale. Elle pourra prendre sa place sur le plan national à la demande, pour montrer et expliquer les particularités et les spécificités des énergéticiens francs-comtois.

Trois domaines d'activités seront développés :

- le collectage et archivage
- la recherche et l'analyse
- la promotion et la transmission

Notre démarche s'inscrit dans le cadre de l'Education Populaire visant à assurer avec pédagogie la compréhension du réel, dans lequel nous vivons. Notre volonté est d'œuvrer à l'émancipation, pour dépasser avec esprit critique les contradictions et participer à la construction d'un avenir énergétique, en lien avec les idéaux du Conseil National de la Résistance et considérer l'avenir comme la réalité de nos utopies.

N'hésitez pas à nous rejoindre, par votre contribution, de prêt et de dons. Avec votre participation active nous développerons ensemble nos ambitions.

COMITÉ D'HISTOIRE SOCIALE MINES-ÉNERGIE FRANCHE-COMTÉ

Bulletin d'adhésion 2013

NOM..... Prénom.....

Ou

Organisme, associations, divers :

Adresse :
Téléphone :
Courriel :

Membre donateur fondateur : montant.....
(Sans obligation de participer aux travaux)

Adhérent et bénévole du Comité :

5 euros

Adhésion accompagnée du chèque à adresser au :

Comité d'Histoire Sociale Mines Énergie Franche-Comté - Alain PHILIPPE
5 chemin du Fort - Benoît 25000 Besançon

Courriel : chsme.fc@orange.fr tél : 07.86.33.18.86.



A l'appel de leurs Unions Confédérales, le 11 octobre dernier, les retraités ont été appelés à participer à la journée d'action d'ampleur nationale, avec une représentation significative de chaque département sur Paris en direction de l'Assemblée Nationale.

Les retraités des I.E.G, tout comme d'autres, avaient de bonnes raisons de s'inscrire dans le mouvement, du fait que les employeurs de la branche compte bien les priver du bénéfice que leur donne droit le statut national des industries électrique & gazière.



Les USR-CGT du Territoire de Belfort et de la Haute Saône en louant une voiture SNCF de Belfort à Paris, ont permis la participation des retraités électriciens et gaziers à la manifestation parisienne.

Parmi la centaine de francs comtois se rendant à Paris, une dizaine d'entre eux se sont retrouvés dans le train pour aller, tout en préservant l'esprit convivial que l'on nous connaît, clamer haut et fort auprès des parlementaires leur volonté de voir aboutir nos revendications, qu'il n'est pas inutile de rappeler.

- Revalorisation des pensions
- La création d'un nouveau risque « perte d'autonomie » dans le cadre de la Sécurité Sociale
- L'accès aux soins selon le principe fondateur de la Sécurité Sociale, avec la suppression des franchises médicales et des dépassements d'honoraires.
- La fixation du taux de pension de réversion à 75% et du minimum de pension au niveau du SMIC.

- L'indexation des pensions sur le salaire moyen et revalorisation au 1er Janvier de chaque année.

- Rétablissement de la demi-part fiscale pour les veuves, veufs divorcés et séparés.

- Prise en compte de la campagne double pour les anciens combattants d'Afrique du Nord

- Mise en place d'un dispositif de suivi médical post-professionnel pour les salariés ayant été exposés à des produits nocifs et dangereux, financé par les employeurs.

- Application des mesures de grille sur les échelons d'ancienneté 11 et 12 et des ajouts de points coefficient.

- Attribution d'une prime immédiate de 600 euros pour tous.

- Relèvement des minima de pensions à 1100, 1300 et 1400 euros mensuels.

- Application de la clause de revoyure de 2008.

- Financement de la protection complémentaire santé des pensionnés par les employeurs à niveau égal de celui des actifs.

- Maintien du rythme trimestriel du versement des pensions, tel que prévu par le Statut National.

Sur notre région et à notre connaissance, plusieurs initiatives ont vu le jour ce 11 octobre, rassemblant une cinquantaine de retraités sur Vesoul, une centaine sur Belfort, ainsi que près de 300 sur Besançon.

D'autres initiatives sont à venir, soyons nombreux aux rendez-vous de l'action.





L'accord concernant les dépassements d'honoraires, qualifié « d'historique », est en fait un leurre. En effet, aucune contrainte réelle n'empêchera les médecins de continuer à pratiquer des dépassements.

La signature d'un « contrat de bonne pratique » est laissé au libre choix du médecin, en dehors de ce dispositif aucun plafond n'est fixé, aucun système de sanction efficace n'est mis en place.

Les assurés sociaux vont continuer de payer et leur reste à charge va augmenter, contraignant certaine famille à repousser ou renoncer aux soins.

Les dépassements d'honoraires pratiqués par les médecins sont passés de 900 millions à 2,5 milliards d'euros en vingt ans, ce qui ne cesse de diminuer le pouvoir d'achat des salariés et retraités. Aujourd'hui, chaque individu doit pouvoir accéder, financièrement, à un système de santé de qualité.

Les représentants CGT au conseil d'administration de la CAMIEG ne veulent pas que les excédents servent à améliorer le confort des médecins qui pratiquent des honoraires libres, puisque déjà, grâce à cet accord, ils bénéficieront de la prise en charge de leurs cotisations par la sécurité sociale.

La CGT réitère son exigence d'amélioration des remboursements de soins pour ses bénéficiaires.

Les excédents cumulés qui atteindront 330 millions d'euros à la fin de l'année doivent revenir en priorité vers les agents et leur famille,

pour asseoir la solidarité avec les collègues en inactivité et améliorer les prestations dans le régime complémentaire à hauteur, à minima, de 20 millions d'euros.

Ce dossier, porté depuis 2010 à la seule initiative de la CGT auprès des pouvoirs publics pour revendiquer un juste retour vers les salariés, est bloqué par les employeurs de la Branche des IEG qui refusent de voir aboutir des revendications légitimes.

Cette question de la protection sociale doit être intégrée dans l'action du 19 décembre...





Négociations Activités Sociales : Un Oukase inacceptable !



Les employeurs de la Branche des Industries Electrique et Gazière ont décidé de mettre fin aux discussions sur l'avenir des activités sociales le 20 décembre 2012.

Ces discussions ont été ouvertes le 11 octobre 2012. L'avenir de nos activités sociales : le financement, la gouvernance, la restauration, le personnel et les moyens bénévoles seraient donc bâcler en deux mois. C'est, bien sûr, irrecevable !

Lors de l'assemblée générale des présidents de CMCAS le 19 octobre 2012, une motion qui dénonce ce calendrier a été adoptée. Elle sera présentée au prochain conseil d'administration de la CMCAS de Franche-Comté pour être porter dans les préfectures de la région.

En sachant qu'il ne s'agit pas d'une véritable négociation puisque le patronat va déposer un cahier revendicatif, les syndicats vont déposer également un cahier revendicatif et ce serait le gouvernement qui trancherait, qui prendrait la responsabilité de l'avenir de nos activités sociales.

Il est donc urgent de construire un rapport de force. Le 1% est, évidemment, toujours d'actualité et les enjeux de ces discussions sont considérables y compris en terme de protection sociale. **Les bénéficiaires doivent s'engager dans la lutte.**

D'ores et déjà, deux actions avec arrêt de travail sont programmées : le **19 décembre en province** et le **20 décembre en région parisienne**. Tous les bénéficiaires et notamment les pensionnés doivent se mobiliser pour défendre leurs salaire social différé comme ils ont su le faire pour le tarif agent...



Election de CMCAS



Alors que la CGT met tout en œuvre pour que les élections de CMCAS se tiennent rapidement, d'autres organisations syndicales mettent des bâtons dans les roues, en ne signant pas les protocoles électoraux, par exemple, reportant ces élections au mieux fin du premier semestre 2013.

La CGT n'a aucune crainte de remettre les mandats de ses administrateurs dans les CMCAS et à la CCAS. La CGT assume ses choix et les orientations politiques et budgétaires prises en matière de vacances et de culture par exemple. La CGT souhaite que rapidement des élections se déroulent pour renouveler démocratiquement tous les administrateurs dans le Conseil d'administration. En attendant, la CGT de Franche Comté a décidé de faire rentrer, comme l'autorise le règlement commun des CMCAS, de nouveaux administrateurs au CA.

Patrimoine

La commission patrimoine a proposé que les ascendants ou descendants non ayant droit bénéficient du tarif de l'Ouvrant Droit dans la limite des places disponibles, lors de la location d'un logement sur les centres de Belfahys, Mouthe ou Charquemont. La CGT a porté cette proposition qui a été adoptée lors du dernier conseil d'administration.

Etang du Villey

L'étang jouxtant notre propriété du Villey est en vente. Le futur propriétaire souhaite échanger cet étang contre une partie du terrain de la CMCAS (la partie en pré). Le Secrétaire général est mandaté pour étudier toutes les propositions qui feront l'objet d'une décision en Assemblée Générale de la CMCAS Franche-Comté. Dans ce domaine, la CGT ne souhaite pas faire l'acquisition de patrimoine supplémentaire. Tout au plus de valoriser l'existant en saisissant l'opportunité d'échanger du terrain, dont on n'a pas d'usage et que l'on entretient, contre un nouvel étang que les bénéficiaires seront ravis de pêcher.

Achat deux nouveaux véhicules

Pour renouveler son parc devenu vieillissant, la CMCAS a fait l'acquisition de deux nouveaux véhicules. Un neuf places qui sera stationné sur l'antenne de Besançon et l'autre, sept places, sur celle de Montbéliard.



- Feuilles de soins et réclamations
- Prises en charge Hospitalière
- Demande de cure et prise en charge
- Devis dentaire
- Changement de coordonnées bancaires
- Changement d'adresse
- Changement de situation familiale (mariage, divorce, naissances, décès ...)
- Embauche, mutation, inactivité, réversion, titularisation

CAMIEG
92011 NANTERRE Cedex
En cas de besoin, connectez-vous sur www.camieg.fr

- Demandes d'entente préalable (Kinésithérapeute, orthophoniste, transport sanitaire en série ou + de 150 Km, etc ...)
- Demande de grand appareillage ou appareil respiratoire
- Cure avec hospitalisation
- Protocole de soins pour obtenir une prise en charge à 100% (maladie à longue durée- ALD-etc ...)
- Soins spécialisés, placement handicapés

Service Médical de la CPAM
de votre domicile
Inscrire mention CAMIEG sur
le document

Loi informatique, fichiers et liberté. Obtenir communication, rectification ou suppression des informations vous concernant

CAMIEG
Service « informatique et liberté »
92011 NANTERRE Cedex

La CAMIEG ne donne pas suite à vos requêtes, saisir la CNIL ...

CNIL
8 rue Vivienne
CS 30223
75083 Paris Cedex 02

Pensez à demander les DVD Diffusés lors de notre Forum du Lundi 15 octobre

Prix de Vente : 5 euros pièce

Pour toute commande contacter le bureau syndical CGT de Besançon au 03 81 83 83 83
ou la section audio visuel, Madame Yvette Wagner au 06 88 89 27 27





Se syndiquer en étant retraité Pourquoi pas ?

Pour de nombreux retraités, la question de se syndiquer en étant retraités ne se pose pas. Cela ne sert plus à rien, j'ai déjà donné depuis des années, c'est aux jeunes de faire, etc. Pour autant, avec l'augmentation de l'espérance de vie et nous ne pouvons que nous en réjouir, le temps passé en retraite va être de plus en plus long.

Les revendications afin d'améliorer le pouvoir d'achat, l'accès aux soins, vivre dignement sa fin de vie font que l'on ne peut laisser aux autres le soin de décider de notre avenir. Au sein de nos établissements, nous avons la preuve qu'une syndicalisation forte amène à ce que les retraités restent attachés au statut avec l'ensemble des ses avantages (mutuelle, activités sociales, tarif agent, etc.).

Les batailles menées depuis des années par les actifs amènent des dizaines d'embauches, des investissements renforcés ce qui permet d'équilibrer les comptes de la caisse de retraite des électriciens et gaziers (CNIEG).

Une syndicalisation importante nous permet de pouvoir organiser un forum comme celui du 15 octobre à Micropolis avec des moyens humains et financiers (plusieurs milliers d'euros). Pour quelques euros par mois, dont 66% sont déduits sur vos impôts, vous pouvez donner votre avis sur votre avenir et défendre vos acquis.

Pour aller encore plus loin, j'adhère à la CGT !

Alors que les pouvoirs publics considèrent que les retraités sont des nouveaux moutons, allons-nous nous laisser tondre ?

Je souhaite rejoindre la CGT :

BULLETIN D'ADHESION OU DE CONTACT AVEC LES SYNDICATS CGT
DE BESANCON AU 03.81.83.83.83 OU MONTBELIARD AU 03.81.90.62.81

NOM : Prénom :

Adresse :

Je souhaite adhérer à la section C.G.T, des Agents en Inactivité d'E.D.F. - G.D.F.

Je souhaite rencontrer un délégué C.G.T, afin de débattre.





Information

**Restez connectés avec votre CGT
Pensez à consulter
notre site internet
www.franche-comte.fnme-cgt.fr**

